



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

Un bail de dérogation avec la SAS TEMPLAB. Ce bail concerne un bureau, un couloir, des sanitaires et un atelier, situés dans le bâtiment 1 de la Pépinière d'entreprises de St Genis de Saintonge, d'une surface totale de 244,60 m<sup>2</sup>.

Ce bail débutera le 1<sup>er</sup> février 2022 et se terminera le 31 janvier 2022. Le montant mensuel du loyer est de 700,92 € HT.

Fait à Jonzac  
Le 25 FEV. 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex